

CONSEIL MUNICIPAL de Saint Geniès

SEANCE DU 07 Septembre 2017

Approbation compte rendu du 27/07/2017 à l'unanimité
Nomination du secrétaire de séance : Sonia Sautet Cournil

01 – Programme de travaux Voirie 2017- attribution marché

Après étude du chiffrage réalisé par l'ATD par la commission voirie pour les travaux à réaliser en 2017, Mr le Maire a consulté des entreprises sur cette base-là sous la forme d'un marché à bons de commande.

Dans le cadre de la consultation du marché pour les travaux de voirie 2017, la commission d'ouverture des plis a retenu la candidature de l'entreprise SAS EUROVIA AQUITAINE pour un montant H.T de 37 360 €, tel qu'il en résulte du détail quantitatif estimatif.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise SAS EUROVIA AQUITAINE, ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'opération.

02- Assainissement collectif – Rapport du service 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif sur la commune de Saint Geniès

Le conseil municipal prend acte de cette présentation et valide le contenu du rapport.

03 – Lancement marché assurance

Mr le Maire explique au conseil qu'il souhaite lancer une mise en concurrence des compagnies d'assurance pour la commune pour 3 lots différents :

- lot 1 : Responsabilité civile, Protection juridique et dommages aux biens mobiliers et immobiliers
- lot 2 : Véhicules
- lot 3 : Assurance statutaire du personnel

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- autorise M. le Maire à lancer ce marché
- fixe les critères d'attribution suivants : Nature et Etendue des garanties (40%), Tarification (40%) et modalités et procédure de gestion des dossiers (surtout en cas de sinistres) (20%)

04 – Budget Principal – Décision modificative

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre la décision modificative suivante concernant le budget principal pour le remboursement du prêt à court terme :

Inv D – 020 – Dépenses imprévues	- 37 000€
Inv D – 21318 – autres bâtiments publics	- 63 000€
Inv D - 1641 – Capital	+ 100 000€

Le conseil municipal, après délibération, donne son approbation à l'unanimité.

05 – Subvention associations 2017

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subvention reçues en mairie pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Comité des fêtes.....	800 €
- Association pour la sauvegarde du patrimoine de St Geniès	1 000 €
- Amicale laïque.....	2 000 €
- Association départementale des retraités agricoles.....	200 €
- Association populaire Saint Roch.....	2 000 €
- Comité de jumelage.....	1 200 €

- Club des aînés ruraux de Salignac.....	300 €
- Groupement des chasseurs.....	600 €
- L'as du volant.....	200 €
- L'Hyronde.....	1 700 €
- Groupement des employeurs du canton Salignac.....	100 €
- Amicale des sapeurs-pompiers de Montignac.....	50 €
- Union sportive St Geniès, Archignac, La Chapelle-A.....	1 200 €
- FNACA.....	100 €
- Jeunes sapeurs-pompiers Vallée Vézère.....	100 €
- Association tous ensemble pour les gares.....	50 €
- Rugby Club du Canton de Salignac.....	500 €
- Association pour adultes et jeunes handicapés APAJH du PN	100 €
- AFMD (Amis de la fondation pour la mémoire de la déportation de la Dordogne.....	50€
-APAM (Association périgordine des amis des moulins)	40€
- Au fil des ans (maison de retraite)	100€
- ADIL 24	100€

Il est décidé en outre :

- de prendre en charge le coût du feu d'artifice du 13 juillet du Comité de jumelage, pour un montant de 950 € et du Comité des fêtes pour la fête d'août, pour un montant de 1 500 €,
- de maintenir le montant de la subvention accordée par enfant habitant sur la commune pour les voyages scolaires à 50 €.

06 – Aménagement rez de chaussée du bâtiment de La Poste

Vu la délibération n°002 du 18/05/2017 actant le transfert de l'activité postale vers un RPC situé au magasin Proxi.

Mr le Maire souhaite que le conseil se positionne sur l'avenir du rez de chaussée du bâtiment de La Poste. Il propose d'y installer la bibliothèque communale afin qu'elle soit plus visible par le public.

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, VALIDE le projet de déplacement de la bibliothèque vers le local de La Poste et AUTORISE M. le Maire à demander un chiffrage des travaux à réaliser dans le local.

07 – Zone artisanale – parcelle ZX 25

Vu la délibération n°07 du 09 Mars 2017 autorisant le Maire à acquérir la parcelle ZX 25 aux consorts Deljarrat afin d'agrandir la zone artisanale,

Mr le Maire demande au conseil de désigner le signataire de l'acte pour la commune car il ne peut représenter la commune pour cette affaire (curatelle d'un des vendeurs).

Le conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, autorise Mr Alain DALIX, premier adjoint, à signer l'acte d'achat de la parcelle ZX 25.

QUESTIONS DIVERSES

- Signalétique touristique : commission communication avec les services concernés du Conseil Départemental (CDT et DRPP) le Mardi 12 Septembre à 10h30
- La Poste nous a transmis un devis de remplacement de la porte à la place de l'ancien DAB. Avant d'accepter le versement à hauteur de ce devis, le conseil municipal demande à Mr le Maire de faire un devis avec un artisan menuisier local.
- Déplacement de la Boîte aux lettres de La Poste : à l'unanimité, le conseil demande le déplacement vers le mur du GAB côté place de parkings.
- Point sur l'organisation des TAP, validée par le conseil
- Demandes d'installation de professionnels para médicaux à l'étage du cabinet médical : le conseil demande à Mr le Maire de demander des devis pour les travaux à réaliser : cloison avec isolation, peintures, plomberie et électricité)
- Déplacement du centre de loisirs : le projet de la Communauté de communes initialement prévu d'acheter et de rénover l'ancienne gare est abandonné car trop onéreux. Ils envisagent plutôt

une construction neuve qui pourrait être réalisée sur les terrains appartenant à la commune entre l'ancienne gare et le stade de football. Le conseil valide à l'unanimité le principe de vendre une partie de ces terrains à la CCPF.

- Acquisition de l'ancienne gare : au vu de l'abandon du projet de la CCPF, Mr le Maire propose au conseil de réfléchir à une éventuelle acquisition du bâtiment afin de créer des logements. Le conseil municipal demande un chiffrage auprès de l'ATD afin de se prononcer.
- Projet signalétique : faire un plan complet de la commune avec tous les hameaux et toutes les activités à installer dans le bourg plutôt que de la signalétique locale. Réflexion en cours.
- Propositions des projets qui pourraient faire l'objet d'une demande DETR en 2018 : logements au-dessus d'Eric Traiteur (à la majorité) – à faire chiffrer par l'ATD
- Permanence Chapelle du Cheylard pour les journées du patrimoine :
 - o Samedi 16 Septembre 14h-17h : Brigitte Jacoly
 - o Dimanche 17 Septembre 10h30-12h30 : Alain Dalix
 - o Dimanche 17 Septembre 14h-17h : Jacqueline Gérodou
- Le prochain conseil communautaire, fixé au Vendredi 22/09 à 18h00, aura lieu à St Geniès. La commune prépare la salle et prévoit une collation. Les conseillers municipaux sont conviés.

Prochaines réunions du Conseil :

- le Jeudi 05 Octobre 2017 à 20h30